

## COMMUNE DE MALEVILLE

Le Bourg – 12350 MALEVILLE

**ARRETE PORTANT ABROGATION DE LA LIMITATION DE TONNAGE  
Voie Communale de Sabadel****Le Maire de la commune de Maleville,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes d'application, notamment les articles L. 2212-1 I, L. 2212-2, L. 2213-1 et L 2213-3 ;

VU le Code de la Route et ses textes d'application, notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-27 ;

VU le Code Pénal et ses textes d'application, notamment l'article 131-13 ;

VU l'arrêté municipal n° 2021 AR 01 en date du 12/03/2021, instaurant une limitation de tonnage aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes sur la voie communale n° 35 de Sabadel ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure d'ordre et de police, à l'effet d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

CONSIDERANT que les travaux nécessaires au renforcement et à la stabilisation de la chaussée sur la voie communale n° 35 de Sabadel ont été effectués ;

**ARRÊTE**

**Article 1° :** L'arrêté 2021 AR 01 en date du 12/03/2021, instaurant une limitation de tonnage aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes sur la voie communale n° 35 de Sabadel est abrogé à compter de ce jour.

**Article 2° :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Villefranche de Rouergue,

Fait à Maileville,  
Le 06/02/2023

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**



« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative. Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou  
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »